

La DRAC Île-de-France s'engage

Stratégie « Territoires de culture durable »



Une ambition

Dans un contexte de crises, la nécessaire adaptation des politiques culturelles

Les crises climatique, écologique et énergétique que nous traversons conduisent le ministère de la Culture à adapter les politiques publiques menées sur le territoire : évolutions réglementaires, questionnement des processus et des financements existants, exigence de transformation des pratiques dans l'ensemble des métiers. Choix souhaitable fondé sur une vision vertueuse, cette adaptation est aussi une obligation, accentuée par un caractère d'urgence, afin d'assurer la pérennité de toutes les politiques culturelles.

Face à ces enjeux, le ministère de la Culture agit sur les cadres réglementaires, qu'il s'agisse des cadres des politiques qu'il porte ou des politiques portées par les autres ministères. Il prend également en compte, dans sa politique budgétaire, les besoins liés à la transition. Le ministère de la Culture a enfin suscité de bonnes pratiques au sein des établissements publics nationaux et services à compétence nationale de son périmètre et a travaillé à leur diffusion dans les secteurs culturels.

Les territoires au cœur de la transition de la culture

Dans les territoires, face aux enjeux de la transition, les politiques culturelles évoluent pour continuer d'apporter des ressources majeures au maintien de la cohésion sociale et en faveur d'un aménagement durable. Pour les Directions régionales des Affaires culturelles (DRAC), il s'agit de donner corps à des « **Territoires de culture durable** », où peuvent se déployer des politiques publiques culturelles à la fois ambitieuses et adaptées au nouveau contexte. Dans ce cadre, **la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France a plusieurs rôles à jouer** : travailler avec l'ensemble des services de l'État sur les sujets communs émergents, mettre en œuvre les préconisations et adaptations réglementaires nouvelles, aider à la diffusion des bonnes pratiques testées et identifiées, accompagner tous les acteurs culturels afin qu'ils puissent poursuivre

leurs activités malgré les difficultés liées au contexte et venir en appui des initiatives portées par les collectivités territoriales.

Pour atteindre ces objectifs et assurer l'enracinement de la notion de « culture durable » en Île-de-France, **la DRAC s'inscrit dans les spécificités du tissu culturel régional** caractérisé par un maillage fin de monuments historiques, d'espaces protégés, de labels et appellations en tout genre (architecture contemporaine remarquable, musées de France, Maison des illustres...) ou encore de scènes labellisées dans le champs de la création. Les enjeux liés à la démocratisation et à l'accès à la culture, la présence de territoires aussi bien métropolitains que ruraux, ainsi que le poids des équipements culturels et leur concentration, sont aussi des caractéristiques majeures.

S'appuyer sur les ressources existantes

Le monde de la culture a déployé ces dernières années de très nombreuses initiatives concernant la transition écologique, qui forment aujourd'hui un ensemble de ressources. **L'ensemble de ces travaux sont aujourd'hui articulés autour de cinq axes définis comme prioritaires par la ministre de la Culture** : la création durable, la sobriété numérique, l'invention de territoires et de paysages durables, la conservation durable et les mobilités durables. Ces cinq axes, traversés par les thèmes transversaux que sont la formation et les outils de mesure des impacts, structurent la construction d'une feuille de route ministérielle dynamique.

Plus concrètement, **le soutien et le financement de la transition écologique dans les politiques culturelles sur le territoire francilien devient aujourd'hui un enjeu majeur pour la DRAC**, qu'il s'agisse d'investissements, notamment bâtimentaires, de l'activation des leviers présents dans les plans gouvernementaux de transition (fonds vert, plans de relance, plans d'investissements d'avenir, France 2030), ou encore de dépenses liées au fonctionnement (dépenses énergétiques, consommation des ressources dans une logique d'économie circulaire, mobilités des agents, des artistes, des œuvres ou encore des publics).

Une stratégie déclinée dans un programme de travail annuel

La stratégie « Territoires de culture durable » de la DRAC Île-de-France est construite comme une déclinaison adaptée aux spécificités du territoire régional des priorités définies par les politiques culturelles, écologiques et énergétiques et est structurée selon

5 axes. Elle est accompagnée d'un **programme de travail annuel territorialisé**, élaboré en début d'année, adopté par le comité de direction de la DRAC et faisant l'objet d'un bilan en fin d'exercice.

5 axes stratégiques

Axe 1 - Faire de la DRAC une structure en transition

Forte de 240 agents, présente sur 12 sites, la DRAC Île-de-France est une direction régionale engagée sur son territoire. Pour **intégrer pleinement les objectifs liés aux transitions climatique, écologique et énergétique**, elle se met aujourd'hui dans

une dynamique de transition de son environnement de travail et dans une perspective de formation et de mobilisation de chaque agent, dans les actes du quotidien comme dans les politiques publiques conduites.



Axe 2 - Faire du patrimoine bâti et de l'architecture des leviers de la transition écologique dans l'aménagement durable des territoires en Île-de-France

La DRAC a des missions majeures en termes d'**aménagement durable du territoire**, concernant aussi bien la qualité du bâti que celle des paysages. À ce titre, nombre de ses missions sont au cœur des transitions climatique, écologique et énergétique.

La DRAC veille tout d'abord à la protection, la conservation, la restauration et la mise en valeur des **monuments historiques** avec la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH). Elle est aussi chargée de promouvoir **l'architecture et la création architecturale** en Île-de-France en apportant son expertise en matière d'architecture et d'**urbanisme**, en lien avec le réseau constitué par l'ensemble des professionnels : services de l'État et des collectivités, professionnels de l'architecture, porteurs de projets, Conseils pour l'architecture, l'urbanisme et l'environnement (CAUE), écoles d'architecture ou encore Maisons de l'architecture.

Avec ses Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), elle est chargée du suivi des documents d'urbanisme et plus particulièrement

des sites patrimoniaux remarquables créés par la loi LCAP n° 2016-925 du 7 juillet 2016. Elle a également en charge le suivi de la politique des Villes et pays d'art et d'histoire (VPAH) et s'assure de la bonne gestion des **espaces naturels patrimoniaux**. Dans le domaine de **l'archéologie**, la DRAC étudie, protège, conserve, assure et veille à l'application de la législation et de la réglementation sur les fouilles et les découvertes archéologiques, sur l'utilisation des sols et des sous-sols et sur la protection des vestiges archéologiques.

À ce titre, avec l'ensemble des services de l'État et notamment la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT), la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et grâce à ses attributions et à son expertise, **la DRAC contribue à la transformation durable du territoire de l'Île-de-France de demain**, tout en assurant la continuité des politiques culturelles qu'elle porte.

Axe 3 - Assurer, dans un contexte de sobriété énergétique, le fonctionnement pérenne des musées et des lieux de création en Île-de-France

La crise énergétique et en particulier la hausse du coût de l'énergie met les politiques publiques de la culture, comme toutes les politiques, en tension. Il s'agit d'une part de **maîtriser les consommations énergétiques**, donc les dépenses et d'autre part de **permettre aux acteurs culturels de poursuivre, mais également d'adapter, leurs activités tout en maintenant un accueil des publics de qualité.**

Pour la DRAC, cette situation de crise concerne trois champs : le champ des **musées**, avec le soutien aux musées de France ; le champ de la **création artistique**, avec le soutien aux structures et acteurs culturels du secteur de la création, spectacle vivant et arts visuels, et les scènes labellisées implantées en Île-de-France ; le champ de l'**économie culturelle, livre, lecture, cinéma et image animée.**



Axe 4 - Accompagner la transition des pratiques dans tous les secteurs culturels en s'appuyant sur un tissu d'acteurs engagés en Île-de-France

La DRAC Île-de-France coordonne la mise en œuvre des politiques d'élargissement des publics, de démocratisation de la culture et conduit des actions partenariales en matière d'éducation artistique ou en direction de territoires fragilisés. **L'ensemble de ces activités doit aujourd'hui tenir compte des transitions**

en cours : la DRAC intègre ces objectifs dans ses politiques et suscite, lorsque cela est possible, des initiatives innovantes, notamment en termes de pratiques circulaires (réemploi, don, réutilisation, recyclage) et de numérique sobre et responsable.

Axe 5 - Expérimenter des démonstrateurs « Territoires de culture durable » en Île-de-France

Réflexion et expertise sur la qualité des aménagements visant à façonner les territoires, sensibilisation du corps social grâce à de nouveaux récits, mobilisation collective des citoyens autour d'un nouveau projet sociétal, invention de partenariats inédits visant à permettre aux politiques publiques de la culture d'être parties prenantes de nouvelles manières de vivre ensemble : **les acteurs de la culture ont un rôle majeur à jouer**

dans la construction du monde durable de demain.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la DRAC Île-de-France souhaite expérimenter, sur des territoires identifiés, des projets innovants et démonstrateurs, permettant de proposer des pistes pour **créer des « Territoires de culture durable », où la culture articule autour d'elle les dynamiques territoriales.**